

## **AVIS A LA POPULATION**

Les citoyennes et citoyens de la commune de Morlon sont convoqués en assemblée communale :

**LE MERCREDI 29 MAI 2024 A 20h00  
A L'AULA DU CO DE BULLE**

1. **Procès-verbal du 13 décembre 2023** (ne sera pas lu, il est à disposition auprès du secrétariat communal et figure sur le site internet de la commune).
  
2. **Modification extraordinaire du coefficient de l'impôt communal sur les personnes physiques, pour l'année 2023 uniquement, de 84.3% à 74.3%**
  - 2.1 Diminution, pour l'année fiscale 2023 uniquement, du coefficient de l'impôt communal de 84.3% à 74.3% sur le revenu et la fortune des personnes physiques
  - 2.2 Rapport et préavis de la commission financière
  - 2.3 Approbation
  
3. **Comptes 2023**
  - 3.1 Présentation des comptes de résultats
  - 3.2 Présentation des comptes des investissements
  - 3.3 Rapport de l'organe de révision
  - 3.4 Rapport de la commission financière
  - 3.5 Approbation des comptes
  
4. **Divers**